



## Fiche 1

# Que faire en cas de vol de mon téléphone portable ?

## J'utilise les antivols de mon mobile



### Le 1<sup>er</sup> antivol de mon téléphone portable : c'est le numéro IMEI

Je trouve le numéro IMEI de mon téléphone en tapant sur le clavier de mon téléphone portable le code : **\*#06#**.

Le numéro IMEI s'inscrit sur l'écran.

Le numéro IMEI apparaît aussi :

- sous la batterie du téléphone portable ;
- sur l'étiquette du coffret d'emballage ;
- sur la facture à l'achat de mon téléphone.

En cas de vol, j'écris ce numéro sur un papier.

Je range ce papier dans mes affaires personnelles.

Je peux aussi l'écrire dans ma boîte e-mail.

Ce numéro va bloquer mon téléphone portable.



### Le 2<sup>e</sup> antivol de mon téléphone portable : c'est le code PIN

Quand j'allume mon téléphone pour la 1<sup>ère</sup> fois, je dois écrire le code PIN.

Le code PIN protège mon téléphone du vol.

Je dois écrire le code PIN à chaque fois que j'allume mon téléphone.

## Je fais attention aux voleurs



**Au café ou au restaurant,**  
je ne pose pas mon  
téléphone sur la table  
ou sur le siège.



**Dans ma voiture,**  
je ne laisse pas mon  
téléphone sur le siège  
ou sur le tableau de bord.



**Dans la rue ou dans  
un lieu public,** je téléphone  
discrètement.

**Je ne prête pas mon  
téléphone à un inconnu.**



**Je fais attention**  
dans les transports,  
dans les files d'attente,  
dans les magasins  
et au milieu de la foule.



**Si je ne téléphone  
pas,** je ne garde pas  
mon téléphone dans :

- la main ;
- la poche extérieure  
de ma veste, de mon  
manteau ou de mon sac ;
- un étui derrière moi  
à ma ceinture.



En cas de problème, j'appelle les secours



# 112



## En cas de vol de mon téléphone :

### 1. J'appelle le service client de mon opérateur\*

\* Mon opérateur c'est une entreprise comme  
Bouygues Telecom, Orange, SFR ...

- Il coupera ma ligne.
- Il bloquera mon téléphone volé quand  
il aura reçu le procès-verbal\*\* de la police.

\*\* Le procès-verbal est un document écrit  
par la police.

### 2. Je porte plainte à la police ou à la gendarmerie

Je donne le numéro IMEI de mon téléphone volé.

La police va envoyer une copie du procès-verbal  
de la plainte à mon opérateur.

Mon téléphone sera bloqué partout en France.

### 3. Si j'ai une assurance, je fais une déclaration de vol le plus rapidement possible.

Cette fiche a été transcrite par l'atelier FALC de l'ESAT La roseraie  
27, rue du général Leclerc 78420 Carrières-sur-Seine.

**Avec la participation de Pierre Barreau, Richard Escat,  
Delphine Grellier et Bruno Kopaczynski.**